Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_04-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 11 – 04**
Décision du 12 novembre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 novembre** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 novembre 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 32 Votants : 35 (3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Emmanuel CASADO (pouvoir à Nadège GASPARETTO), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Victor CORREIA (pouvoir à Marie-Claude HELSENS).
Absents	-
Secrétaire de séance	Céline GOVEN

PAPB à Servon-sur-Vilaine : acquisition d'une parcelle de terre à la société LEBRIS OCCASIONS POIDS LOURDS

Marielle MURET-BAUDOIN explique que le Pays de Châteaugiron Communauté a confié la mission de maîtrise d'œuvre de la réalisation de la ZAC LPB2 à Servon-sur-Vilaine au cabinet DCI Environnement.

Les études d'avant-projet (AVP) rendues par le cabinet en septembre 2026 indiquent que la réalisation de l'entrée nord de la ZAC nécessite une emprise foncière complémentaire sur la propriété de l'entreprise LEBRIS OCCASIONS POIDS LOURDS. En effet, une partie des aménagements projetés se situent actuellement en dehors du périmètre foncier de la ZAC (cf. plan en annexe).

La maîtrise foncière de cette parcelle constituant un préalable à la réalisation de l'entrée nord de la ZAC, l'entreprise a été sollicitée par le Pays de Châteaugiron Communauté sur cette acquisition. Elle a donné son accord afin de céder la parcelle dont la contenance est estimée à environ 428m² (sous réserve des opérations de bornage).

Au regard du zonage de la parcelle concernée (zonage U au PLU de la commune de Servon-sur-Vilaine) et de la dernière transaction sur le secteur (vente par le Pays de Châteaugiron à une société située au PAPB à Servon-sur-Vilaine) ayant été régularisée en mai 2025, il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 25€HT/m² soit 10 700,00€HT pour 428m². Le Pays de Châteaugiron Communauté supportera la charge financière des frais d'acte de vente, de division et de bornage.

Cette parcelle de terre d'environ 428 m² (sous réserve des opérations de bornage), serait à prendre sur la parcelle cadastrée D 606 appartenant à la société.

Les modalités de vente seraient les suivantes :

- Acquisition du foncier par le Pays de Châteaugiron Communauté à l'entreprise pour un montant de 25€HT/m², soit une valeur totale de 10 700,00€ HT (sous réserve des opérations de bornage),

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_04-DE

- Les frais d'acte et les différents frais administratifs (division, bornage, etc.) seront supportés par le Pays de Châteaugiron Communauté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider l'acquisition du foncier par le Pays de Châteaugiron Communauté à la société LEBRIS OCCASIONS POIDS LOURDS selon les conditions énoncées ci-dessus ; de préciser que les frais de division, de bornage, d'actes notariés etc. seront à la charge du Pays de Châteaugiron Communauté ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant (acte authentique, servitude, bornage…).

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Céline GOVEN